

## Vente maison en indivision

## Par marysette2991, le 26/01/2016 à 15:39

Bonjour, suite au décès de mon père je suis propriétaire avec mon frère, ma sœur et ma mère de la maison familiale ou ma mère résidait jusqu'à l'an dernier, elle est maintenant en maison de retraite et atteinte de la maladie d'Alzheimer. Ma question est la suivante pouvons nous vendre cette maison sans l'accord de ma mère (elle n'est plus en état de la donner ne nous reconnait même plus) ou doit on attendre son décès. Comment pouvons nous procéder, la maison s'abime sans personne pour l'occuper.

Merci de votre réponse.

## Par janus2fr, le 26/01/2016 à 16:27

Bonjour,

Si votre mère est incapable, il faut faire nommer un tuteur qui prendra la décision à sa place.